



Documents à fournir

Pays : **Namibie**

eVisa de Travail courte durée (1 à 3 mois ou 1 à 6 mois)

- Copie certifiée conforme du **passport** (signé et valable au moins 6 mois)
- Un formulaire** dûment complété et retourné à contact@visatravel.fr
- Copies certifiées conformes des **diplômes** (doivent être traduites en anglais / **Visa Travel International** peut vous proposer cette traduction)
- Lettre de motivation** de l'employeur expliquant le but du travail et pourquoi les Namibiens ne peuvent pas être employés.
- Preuve/scan de **l'appel d'offre/du contrat** attribué
- Si vous êtes dans les Médias :
 - La demande de tournage doit être accompagnée d'une autorisation de tournage délivrée par la Commission de tournage de Namibie
 - Les demandes des médias doivent être accompagnées d'une lettre d'accréditation du ministère des Technologies de l'information et de la communication
- La demande d'un voyageur doit être accompagnée d'un certificat de l'Office du tourisme de Namibie délivré par le ministère de l'Environnement et du Tourisme
- L'original du **casier judiciaire** du pays d'origine (doit être traduit en anglais, applicable pour les demandes de plus de 3 mois / **Visa Travel International** peut vous proposer cette traduction)
- Si vous postulez pour une période de plus de 3 mois, le **formulaire de rapport radiologique et de certificat médical** devra être rempli et renvoyé à contact@visatravel.fr
- Remplir, signer et retourner **la procuration** à contact@visatravel.fr